



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI  
Service du Développement et de l'Attractivité Territoriale

**Arrêté fixant la composition du jury 2024 des Bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme (prix Gil Taïeb)**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération 2017 DAE 219 *Bourses de recherche sur la xénophobie et l'antisémitisme : modification du montant attribué aux lauréats,*

**ARRÊTE :**

Article 1 : La composition du jury 2024 des Bourses de recherche de la Ville de Paris pour les Etudes de Genre est la suivante :

Elues représentantes du Conseil de Paris :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY (présidente du jury)
- M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL
- Mme Raphaëlle PRIMET
- M. Jack-Yves BOHBOT

Personnalités qualifiées :

- Mme Géraldine BOZEC
- Mme Juliette GALONNIER
- Mme Marie-Anne MATARD-BONNUCCI
- Mme Constantina BADEA

Article 2 : La décision du jury est acquise par un vote, à la majorité absolue des membres présents jusqu'au 3<sup>ème</sup> tour et à la majorité relative au 4<sup>ème</sup> tour.

Article 3 : En cas de partage égal des voix au 4<sup>ème</sup> tour, la présidente du jury peut décider soit de faire usage de sa voix prépondérante, soit de procéder à un nouveau tour de scrutin. Il en est de même, le cas échéant, à chacun des tours suivants.

Article 4 : Le vote par correspondance et les procurations ne sont pas admis.

Article 5 : Le jury a la faculté de ne pas décerner les bourses si aucune des candidatures présentées ne lui paraît susceptible d'être retenue.

Article 6 : Les critères de sélection du ou de la lauréat·e par le jury sont, par ordre d'importance :

- la qualité des projets,
- l'intérêt du projet de recherche pour la Ville de Paris
- le parcours personnel du ou de la candidat·e.

Article 7 : Monsieur le directeur de l'attractivité et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « sur le portail des publications administratives de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le **19 NOV. 2024**

Pour la Maire de Paris et par délégation,

  
Le Directeur de l'Attractivité et de l'Emploi  
Dominique FRENTZ